

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 3 avril 2023 à 19 h 30 au sous-sol de l'édifice municipal au 75, Principale.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseiller # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2

Absences motivées : MM. Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

85-23 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 21.1 Centre de jour - CLSC
- 21.2 Poste d'essence
- 21.3 Décès M. Jean-Guy Rioux
- 21.4 Facture Gagnon image

Et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 6 mars
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Service d'incendie de Lac-des-Aigles
- 7. État des activités financières de janvier au 31 mars 2023 général et par départements (2)
- 8. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 201-23 sur les modalités de publication des avis publics
- 9. Demande de dérogation mineure 23-0002
- 10. Signature Entente intermunicipale partage d'une ressource LDA et ST-GUY
- 11. Soumissions abri à sel – Prise de connaissance des soumissions reçues par les élu(e)s
- 12. Demande à la CPTAQ – Chemin Pelletier (servitude Hydro)
- 13. Recommandations assurances
- 14. Luminaires DEL
- 15. États financiers 2022 RIDT
- 16. Étang aéré - Boues
- 17. Projet de terrain extérieur de Pickelball
- 18. Fête nationale
- 19. Offre de publicité sur napperons – Imprimerie Excel
- 20. Demande d'appui Service Accès Emploi – Renouvellement programme de Préparation à l'emploi
- 21. Affaires nouvelles
Période de questions
- 22. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

86-23 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 MARS 2023**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

87-23 **4. COMPTE**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants;

	SALAIRES	45 053.99 \$
Chèque # 16143 à #16181	Chèques de la liste des comptes du 6 mars 2023	
Chèque # 16182 BNE	Réso 80-23 Renouvellement BNE	327.00 \$
Chèque # 16183 Assoc. Ensemencement	Réso 81-23 Remb. Subvention Faune	2 000.00 \$
Chèque # 16184 Shawdirect	2, rue du Quai - 200-0068-1401	91.97 \$
Chèque # 16185 HydroQuébec	27 rue Principale	123.47 \$
Chèque # 16185 HydroQuébec	73 rue Principale	1 215.00 \$
Chèque # 16185 HydroQuébec	75 rue Principale	1 930.41 \$
Chèque # 16185 HydroQuébec	3 rue du Quai	965.48 \$
Chèque # 16185 HydroQuébec	5 rue du Quai	665.17 \$
Chèque # 16186 Beaulieu Pauline	Réso 292-21 Salaire	114.64 \$
Chèque # 16187 HydroQuébec	3 rue Sirois	423.36 \$
Chèque # 16187 HydroQuébec	5 rue Sirois	835.95 \$
Chèque # 16187 HydroQuébec	2a rue Bélanger	381.88 \$
Chèque # 16187 HydroQuébec	15 rue Bélanger	3 009.88 \$
Chèque # 16188 Envoi collectif	Bulletin	108.73 \$
Chèque # 16189 DeryTelecom	75 rue Principale	101.18 \$
Chèque # 16189 DeryTelecom	5-2 rue du Quai	100.62 \$
Chèque # 16189 DeryTelecom	5-3 rue du Quai	31.69 \$
Chèque # 16189 DeryTelecom	3 rue Sirois	135.11 \$
Chèque # 16189 DeryTelecom	2-A, Bélanger	31.73 \$
Chèque # 16189 DeryTelecom	13, rue Bélanger	95.42 \$
Chèque # 16190 Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	5 416.71 \$
Chèque # 16191 Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	769.59 \$
Chèque # 16192 Revenu Québec	PPA mars	1 108.10 \$
Chèque # 16193 Poste	Envoi collectif conte de Pâques	49.02 \$
Chèque # 16194 Municipale	Remboursement petite caisse	69.00 \$
	Total	<u>21 101.11 \$</u>

COMPTE À PAYER

1 Association des pompiers (APEQ)	Inscriptions (3) colloque sécurité incendie	330.00 \$
2 Auto parts plus	2 x Filtre à huile western	35.08 \$
3 Beaulieu Berthier	Remboursement botte de travail Réso 306-10	220.01 \$
4 BureauPro (Kopilab)	Tambour et Toner Imprimante Brother +	554.40 \$
5 Carrefour du camion RDL	Camion Western	3 815.15 \$
6 Caureq	Répartition incendie annuelle	226.35 \$
7 Commission des normes	Avis de cotisation CNESST 2023	230.43 \$
8 Dépanneur chez Carolie	Glissade réso 48-23, produits chalets,...	368.28 \$
9 Dubé Michel	Réso 21-23 Quillethon 2023	50.00 \$
10 Ecole Nationale des pompiers	Réso 228-22 Formation feu vert	456.00 \$
11 Etienne April Snap-On	Lampe Orange à angle	137.97 \$
12 Fonds d'infor. sur le territoire	Avis de mutation	30.00 \$
13 FMQ assurances	Assurance municipal et accident pompiers	37 530.22 \$
14 Garage Eric Rioux	2 x wiper sterling	45.88 \$
15 GLCRM Architectes inc.	Réso 164-22 Projet Loisirs	16 435.62 \$
16 Info Dimanche	Avis Règlement 197-23 regroupement et Loisirs	1 498.13 \$
17 Lavoie Francis	Déplacements Esprit-Saint - LDA - Squatec	99.00 \$
18 Le code Ducharme	Renouv. services mise à jour 01-04-23 au 01-04-24	97.65 \$
19 Linde Canada inc.	Location de bouteille plus balance de 3\$ février	46.52 \$
20 Magasin la coop	Chaufferette 360 station 1 Égout/Clé/ferme porte	264.36 \$
21 Les matériaux du lac	Chalet, Caserne, Salle municipale	311.07 \$
22 Maurice & fils inc	Travaux porte de Garage	2 901.97 \$
23 Mécanique Francis Bouchard	Essence	608.00 \$
24 La buanderie RDL Nett Christine	Boite à Serviette + service	41.39 \$

25	Pétales JMB	Diesel 1,786 \$/L x 1,004 L, 1,95 \$/L x 1,5L mazout	7 201.29 \$
26	Régie intermunicipale des déchets	Ordures et recyclages	5 870.41 \$
27	Sani Express	Balance Facture 102201 et papier hygiénique	355.85 \$
28	Sel Warwick	Calcium 1000kg Réso 18-23	17 338.23 \$
29	Stanley	Contrat service feu 2023.03.24 au 2024.03.23	419.29 \$
30	Tr3e experts conseils inc.	Réso 43-23 loisir Diane Roy	3 161.81 \$
31	Wolters Kluwer	Tenue à jour code des municipalités	<u>1 191.75 \$</u>
		TOTAL COMPTES À PAYER	101 872.11 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu du CRSBP un avis de la tenue de leur AGA le 27 mai prochain. Lise Leblanc et Michel Dubé ont déjà été mandatés par résolution ils auront droit de voter à moins que nous voulions la modifier.
2. Reçu de nos assurances une information à l'effet qu'il n'y aura pas de ristourne cette année dû à l'augmentation de la fréquence et du coût des réclamations.
3. Reçu en c.c. une lettre de la MRC adressée à l'ADVL les informant qu'elle peut engager un agent de développement. Le déboursé de 25 000 \$ sera versé aux 6 municipalités soit 4 166.67 \$ et celles-ci devront le transférer à l'ADVL.
4. Reçu lettre de remerciement du Centre des Femmes du Ô Pays, pour souligner l'aide (Réso 50-23 Envoi collectif) que nous leur avons apporté pour leur activité du 9 mars dernier. C'est grâce à des dons comme le vôtre que nous pouvons continuer d'offrir des services aux femmes vulnérables de notre communauté.
5. Reçu accusé réception de l'ÉNPNQ du non renouvellement de notre entente de gestionnaire de formation, le 28 mars 2023.
6. La RIDT nous informe que la collecte des encombrants a été déplacée au début du mois de juillet. Les gens doivent s'inscrire avant le 15 juin.
7. La RIDT a mis en place 5 points de dépôts pour les plastiques agricoles (tubulures,...), Squatec fait partie d'un d'entre eux. Il faut s'inscrire (1-866-789-7438), la RIDT fournit les sacs AgriRÉCUP, trier les plastiques, les secouer, refermer solidement le sac, inscrire son nom dessus et l'apporter au point de dépôt. Ce projet est sur une base volontaire et gratuite. Vu les orientations du gouvernement de ne plus les enfouir, ce système demeurera à long terme.
8. La Maison de la Famille nous informe qu'afin de rejoindre les familles avec des enfants de moins de 5 ans, Mme Joanie Dumont, intervenante de proximité a été engagée, elle peut accompagner au quotidien (inscription à la garderie, l'école, intervenir en situation de crise, ...). On la rejoint au 418-499-2633 poste 7 ou par courriel joanieproximite@hotmail.com
9. La Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent organise la 16^e édition de la « Marche pour l'Alzheimer » qui se tiendra dimanche le 28 mai à Rimouski et à Matane. Et demande des dons afin de développer des services de répit stimulation à domicile aux personnes atteintes. Les dons amassés par MRC serviront aux personnes de cette MRC.
10. Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent nous envoie des affiches : Santé et bien-être des hommes. « T'as le droit de ne pas bien aller. Un gars peut avoir besoin de parler ». Appelle au 811, option 2.
11. Reçu par lettre recommandé de la MRC leur Déclaration de compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable.
12. Reçu de la CAUREQ par courriel le 29 mars, une lettre de sincères sympathies à la suite du décès de notre directeur incendie, M. Francis Lavoie. Nos pensées sont avec vous, avec le service de sécurité incendie ainsi qu'avec la famille de M. Lavoie. (Une copie a été remise par Jonathan à Marielle).
13. La municipalité de la Trinité-des-Monts organise le 13 avril à 19 h une formation gratuite sur la Planification de jardin.

88-23 **6. SERVICE D'INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES**

La municipalité de Lac-des-Aigles et sa brigade d'incendie sont en deuil, depuis le 26 mars suite au décès accidentel de son directeur du service d'incendie, M. Francis Lavoie.

Accidentellement à Esprit-Saint le 26 mars 2023, est décédé à l'âge de 58 ans monsieur Francis Lavoie, demeurant à Esprit-Saint, conjoint de madame Marielle Thibault, fils de feu monsieur Jean-Noël Lavoie et de madame Gabrielle Turcotte.

La famille recevra les condoléances le dimanche 9 avril de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h, à la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, site mausolée Élisabeth-Turgeon situé au 280, 2e Rue Est à Rimouski. Une célébration commémorative pour souligner le départ de monsieur Lavoie aura lieu le dimanche 9 avril à 15 h en la chapelle du mausolée Élisabeth-Turgeon.

Il laisse dans le deuil sa conjointe Marielle, sa fille Francesca (Étienne Beaupré), les enfants de sa conjointe : Andréa Bélanger (Étienne Munger) et Shara-Ève Bélanger (Martin Savoie), ses petits-enfants : Nathan, Elizabeth, Emmanuelle, Hendrix, Hannah, Jamie, Scott, Éva, Tristan, Xavier, Noah, Edward et Aurélie, sa mère madame Gabrielle Turcotte (feu Jean-Noël Lavoie), sa belle-mère madame Georgette Guerette (feu Ovide Thibault), ses frères et ses soeurs : Normande (feu Germain Cimon), Gervais (Céline Ouellet), Robin (Christine Sirois), Brigitte (Carmel Ouellet) et Yvan (Josée Leblanc), ses beaux-frères et ses belles-soeurs : Carmen (Raynald Houde), Lorraine (Rino Thibeault), Dianne (Claude Desrosiers), Denise (Benoit Giguère) et Linda (André Martin), ses neveux, nièces, autres parents et ami(e)s. Il était également le frère de feu Jean-Noël, feu Wilfrid (feu Christine Morin) et de feu Yves.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC par l'entremise de l'hôtesse au salon ou par leur site Internet : www.coeuretavc.ca

Vous avez la délicatesse depuis le décès de Francis de nous témoigner, par un geste personnel, la part que vous prenez à notre peine. Nous en sommes sincèrement touchés et tenons à vous dire notre profonde gratitude.

Marielle, Francesca et la famille

Il est proposé par La conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, en signe de sincères sympathies, offre un arrangement floral au nom de la municipalité et de la Brigade incendie de Lac-des-Aigles pour le jour de la cérémonie à Rimouski le 9 avril prochain.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. **ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JANVIER À MARS 2023 GÉNÉRAL ET PAR DÉPARTEMENTS**

La directrice générale, greffière-trésorière a remis à chaque membre du conseil les États des activités financières à ce jour, général et par département incendie et Parc Natur'Ailes.

8. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 201-23 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Madame Josée Sirois, conseillère donne avis de motion, présentation, dépôt dans le but d'adopter, le règlement # 201-23 sur les modalités de publication des avis publics

89-23 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 201-23 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

ATTENDU QUE les articles 431, 433.1 à 433.4 du Code municipal concernant les modalités de publication des avis municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017, c. 13);

ATTENDU QU'ainsi une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

ATTENDU QUE ce PROJET de règlement doit prévoir au minimum une publication sur Internet;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt pour l'adoption dudit règlement ont été préalablement donnés par la conseillère Madame Josée Sirois à la séance ordinaire de ce conseil en date du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit PROJET de règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu et, autorisent une dispense de lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit PROJET de règlement sont mises à la disposition du public séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le PROJET de règlement numéro 201-23 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

QU'il est statué et décrété par le présent PROJET de règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent PROJET de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Article 3 But du règlement

Le règlement a pour but règlement de prévoir les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Lac-des-Aigles et ainsi permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la Municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

Article 4 Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est légalement exigée de la Municipalité.

Article 5 Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 4 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la Municipalité et affichés à l'entrée du bureau municipal.

Par conséquent, la Municipalité n'est plus tenue de diffuser ses avis publics dans un journal.

Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication prévues au présent règlement, demeurent inchangées.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

90-23

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 23-0002

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE 23-0002

159 Chemin du Rang Bédard

Demande de dérogation mineure déposée à la municipalité afin d'obtenir un permis de lotissement. Le résidu du lot 5 405 815, une fois que la partie résidentielle sera

détachée, aura un frontage de 15 m alors que l'article 2.18 du règlement de lotissement prescrit une largeur minimale de 50 m.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par le propriétaire du lot 5 405 815 afin d'effectuer une subdivision cadastrale afin de séparer la partie résidentielle du lot agricole;

CONSIDÉRANT que l'article 2.18 du règlement de lotissement prescrit une largeur minimale de 50 m;

CONSIDÉRANT que le résidu du lot 5 405 815, une fois que la partie résidentielle sera détachée, aura une mesure en front de 15 m du front le long du chemin public ;

CONSIDÉRANT que le lot 5 405 815 à une mesure de front le long du chemin public d'uniquement 71,75 m et qu'il est ainsi impossible de créer 2 lots conformes;

CONSIDÉRANT que la partie résidentielle sera conforme au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que la largeur de 15 m est suffisante pour y établir une voie d'accès et ne pas enclaver le lot ;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'étude de la demande ont été payés;

CONSIDÉRANT que la demande déposée concerne des dispositions du règlement de zonage 123-14 et est admissible au règlement de dérogation mineure 127-14 et à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que le requérant a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié le dossier et soumettent un avis favorable à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure 23-0002 et accorde la dérogation, soit de permettre la subdivision cadastrale telle que présenté par l'arpenteur Samuel Dubé.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

91-23 10. **SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE PARTAGE D'UNE RESSOURCE LDA ET ST-GUY**

La municipalité recevra par dépôt direct du MAMH le 6 avril, 80 % de la subvention demandée soit 32 000 \$.

ATTENDU QUE les Municipalités de Lac-des-Aigles et de Saint-Guy ont accepté le dépôt, par l'organisme responsable nommé, soit la Municipalité de Lac-des-Aigles, d'une demande dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a retenu la demande pour un montant de 40 000 \$ couvrant 80 % du projet soumis de 50 000\$ pour les salaires et bénéfices marginaux de l'assistante technique partagée pour 1 an ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte ladite entente et mandate le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer cette entente intermunicipale relative à la création d'un poste d'assistante technique et au partage de cette ressource – Avril 2023 et tout document relatif à ce projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

92-23 11. **SOUSSIONS ABRI À SEL**

ABRI À SEL – PRISE DE CONNAISSANCE DES SOUSSIONS REÇUES PAR LES ÉLU(E)S

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé des soumissions en publiant un avis d'appel d'offres sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres) le 12 janvier 2023 et dans le journal Info dimanche Édition du 18 janvier 2023, pour le projet de CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ABRI À SEL ET LA RÉFECTION DES FONDATIONS DE L'ANCIEN ABRI À SEL, selon le Plan préparé par TR3E Numéro du Projet : I21-401 ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à 11 h, heure locale, Vendredi, le 17 mars 2023 pour faire parvenir leur soumission ;

Attendu qu'à l'expiration de ce délai, la municipalité avait reçu deux (2) soumissions sous enveloppe cachetée portant la mention « CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ABRI À SEL ET LA RÉFECTION DES FONDATIONS DE L'ANCIEN ABRI À SEL, Numéro du Projet : I21-401 » ;

Attendu que l'ouverture de celles-ci a eu lieu au 73, rue Principale, Vendredi, le 17 mars à 11 h par la directrice-générale Mme Francine Beaulieu en présence du maire M. Pierre Bossé et de 2 témoins, représentants des 2 soumissionnaires ;

Attendu que les soumissions ouvertes proviennent des entreprises « Construction béton 4 saisons CB4S » au montant de 873 810 \$ (taxes incluses) et de « Aménagement Benoit Leblond » au montant de 452 894.86 (taxes incluses) ;

Attendu que par la suite la municipalité a procédé à la vérification des soumissions reçues et que les deux (2) soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prenne connaissance des deux (2) soumissions reçues pour le projet de « CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ABRI À SEL ET LA RÉFECTION DES FONDATIONS DE L'ANCIEN ABRI À SEL, Numéro du Projet : I21-401 » ;

Le contrat ne pourra être octroyé qu'après avoir reçu la lettre de promesse du MAMH.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

93-23 12. **DEMANDE À LA CPTAQ – CHEMIN PELLETIER (SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC)**

RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT UNE DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a déposé une demande d'autorisation afin d'utiliser des parties de lots à une fin autre que l'agriculture, soit celui de servitudes de passage pour Hydro-Québec auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la décision 431642 donne l'autorisation à la municipalité d'implanter une voie d'accès publique ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande une servitude pour implanter et entretenir leur installation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1 : Le potentiel des sols des portions des lots visés par la demande est de catégorie 4-5, 5-3 ou 7-2 et est donc peu propice à l'agriculture.

2 : Le faible potentiel des sols et les usages environnants ne permettent pas l'établissement de grandes productions agricoles. Une portion du terrain apparaît comme un îlot déstructuré sur le site web de la CPTAQ.

3 et 4 : Aucune conséquence règlementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible.

5 : L'installation de ligne d'électricité reliant le nouveau secteur exclu de la zone agricole (décision 428815) et le chemin Nord du Lac est primordiale pour le développement résidentiel du secteur. Comme une autorisation (décision 431642) permet déjà la création d'un chemin public, il n'y a pas d'autres emplacements pour ces servitudes.

6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur.

7 : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.

8 : La petite superficie demandée pour la servitude n'aura aucun impact sur la constitution de propriétés foncières

9 : L'implantation d'une ligne électrique le long d'un chemin public pour le nouveau secteur de villégiature aura un impact économique important pour la municipalité et la région. La municipalité et la MRC ont déjà appuyé ce projet lors de la demande d'exclusion 428815. La création de ces servitudes est primordiale pour la finalité du projet.

10 : (Non applicable)

11 : Le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire et du territoire agricole. Il fait mention que les dispositions prévues à l'article 59 et prévus par la décision de demande à portée collective #375828 du 8 décembre 2015 ont été insuffisamment mises de l'avant.

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture a été jugée conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette une recommandation favorable et un avis de conformité à la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

94-23 **13. RECOMMANDATIONS ASSURANCES**

2 : Parc et balançoire à la plage : Mettre un processus d'inspection en place.

14, 15, 16 et 17 : Parc aux Loisirs : Retirer les modules de jeu, risque important de blessure.

22 : Loisirs : S'assurer que les buts de hockey soient sécuritaires

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède aux correctifs demandés par recommandation par nos assurances sur nos infrastructures Sport et Loisirs et qu'elle mandate le contremaître M. Yves Caron responsable de leurs exécutions d'ici le délai fixé au 01-06-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

95-23 **14. LUMINAIRES DEL**

Le projet de conversion des luminaires devrait débuter à la mi-avril et terminer vers la fin juin. Énergère supervise le chantier – Projet clé en main.

Nous devons demander à Hydro s'il y a des portes fusibles à changer. Environ 360 \$ /poteau

Aviser le MTQ une semaine avant le début des travaux, Énergère a sa permission de voirie et ses assurances.

Reçu soumission pour des luminaires de chaque sorte en surplus, soit 4 assorties et 4 photocellules pour un total de 1 054.36 \$ + taxes = 1 212.25 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la soumission pour des luminaires en inventaire tel que proposé à 1 054.36 \$ + taxes = 1 212.25 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

96-23 15. **ÉTATS FINANCIERS 2022 RIDT**

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiés de la RIDT pour l'année 2022 démontrant un excédent net de fonctionnement de l'exercice de 73 192 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

97-23 16. **ÉTANG AÉRÉS -BOUES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse les démarches en vue que la vidange complète des étangs aérés soit faite, ... en 2023 si urgent après les analyses ou en 2024.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

98-23 17. **PROJET DE TERRAIN EXTÉRIEUR DE PICKELBALL**

Reçu courriel de Luci Bossé, nous soumettant un projet de terrain de pickleball qui pourrait être installé sur le terrain de la patinoire. Luci Bossé est présente et explique son projet. Coût : 635 \$ + taxes = 730.25 \$ filet, raquettes et balles, ... La FADOQ lui a confirmé le prêt jusqu'en novembre 2023 d'un filet et de 4 raquettes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le projet et mandate Luci Bossé pour le réaliser.

M. Yves Caron, contremaître ira vérifier l'état de la patinoire fin d'y installer le jeux sécuritairement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

99-23 18. **FÊTE NATIONALE**

Une demande de subvention a été faite pour un montant de 1 410 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles organise différentes activités pour la Saint-Jean-Baptiste en partenariat avec d'autres organismes Samedi le 24 juin, de 13 h à 16 h :

Entre autres, hot-dogs qui seront offerts gratuitement par la municipalité (Michel Dubé responsable) à partir de 12 h, Ballon soccer, discours, Jeux d'adresse, de sport, de logique et de société en format géant loué à Rimouski au coût de 749.99 \$ + taxes (installation incluse), tournoi de fer, décorations de bicyclettes, parade de bicyclettes, souper Méchoui au coût de 20 \$ / personne & 10 \$ / enfant de moins de 12 ans préparé par le Resto chez Lelou, pour 200 personnes (à confirmer) et à 21 h feux artifices. Des cartes pour le méchoui seront en vente.

Que la vente de boissons soit faite par les bénévoles du CDL et Manon Bourgoïn (ancienne propriétaire du Bar Le Repair). La musique sera assurée par le CDL de 12h à

15h, de 15h à 21h Hélène Bouchard au coût de 300 \$ et de 22h à 3h DJ Rémix (Jérémy Brillant) au coût de 200 \$.

Qu'un budget de 1 100 \$ + taxes : soit mis pour les Feux d'artifice et de 1 000 \$ pour les hot-dogs, ketchup,... et autres dépenses nécessaires à la réalisation de la journée de la Saint-Jean Baptiste, pour un total budgétaire de l'activité maximal de 3 200 \$.

Les profits récoltés lors de la vente des boissons, serviront à payer Madame Hélène Bouchard et M. Jérémy Brillant pour la musique. S'il reste un montant supplémentaire le tout revient à la municipalité pour couvrir les autres dépenses reliées à l'organisation de la Saint-Jean Baptiste. Cette année, il est important de se surpasser pour garder nos citoyens à Lac-des-Aigles parce que Squatec organise une grosse soirée avec feux artifices et chansonniers.

Activités défrayées en partie par la subvention de la SNEQ et le reste par la municipalité.

Qu'elle remercie à l'avance tous les organismes et bénévoles de la Municipalité de Lac-des-Aigles (Maison des Jeunes La Piôle, Centre des Femmes du Haut-Pays, CDL, Cuisines Collectives, la Brigade incendie de Lac-des-Aigles et autres).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

100-23 19. **OFFRE PUBLICITÉ SUR NAPPERONS – IMPRIMERIE EXCELL**

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à cette publicité sur des napperons pour le Parc Natur'Ailes – Municipalité de Lac-des-Aigles au coût de 269 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

101-23 20. **DEMANDE D'APPUI SERVICE ACCÈS EMPLOI – RENOUELEMENT PROGRAMME DE PRÉPARATION À L'EMPLOI (PPE)**

Considérant que le PPE contribue à détourner annuellement plusieurs tonnes de matières résiduelles des sites d'enfouissement tout en permettant à la population d'avoir accès à faibles coûts à des meubles et éléments de base;

Considérant que les entreprises de la région vivent une importante pénurie de main-d'œuvre qui freine souvent leurs projets de développement;

Considérant que la MRC de Témiscouata est l'une des régions du Québec les plus pauvres de la province;

Considérant qu'il est impératif d'amener les gens inactifs au marché du travail à insérer le marché de l'emploi et à contribuer au développement socio-économique de notre MRC;

Considérant qu'un programme comme le PPE de récupération de meubles offre davantage de flexibilité, touche une clientèle qui est plus éloignée du monde du marché du travail et que l'entreprise d'insertion à elle seule ne peut combler cette rupture de service que laisserait une cessation du programme PPE;

Considérant que Service Accès-Emploi, par son PPE, accompagne une clientèle plus éloignée et plus vulnérable dans leur intégration au marché du travail, dans leur réinsertion sociale et qu'ils les accompagnent dans plusieurs problématiques psychosociales;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, donne son appui afin que le projet préparatoire à l'emploi en récupération de meubles (PPE) de Service Accès-Emploi soit reconduit et appuions son projet de rénovation de leurs locaux.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. **AFFAIRES NOUVELLES**

102-23 21.1 **CENTRE DE JOUR - CLSC**

Reçu demande pour Activités pour les personnes âgées, 1x par semaine, toutes les semaines, les mardis de 10 h à 15 h pendant un an. Attendons leur convention.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer la salle communautaire selon le tarif fixé par le règlement sur la locations des locaux à 125 \$ incluant le ménage, l'électricité,... pour la tenue à chaque semaine les mardi d'activités pour les personnes âgées, à mobilité réduite organisé par le CISSS.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21.2 POSTE D'ESSENCE

Des informations seront prises par le CDL pour une borne autonome ou autre modèle existant. Des démarches pourraient aussi être entreprises pour la réalisation de ce projet en collaboration avec la résidence funéraire Jean-Guy Rioux et le Dépanneur chez Carolie.

103-23

21.3 DÉCÈS M. JEAN-GUY RIOUX

M. Jean-Guy Rioux propriétaire fondateur de la Maison Jean-Guy Rioux, est décédé le 3 avril 2023. Celui-ci possédait la résidence funéraire à Lac-des-Aigles située au 80, rue Principale depuis août 1982 (recherche avec documents aux dossiers municipaux).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, en signe de sincères sympathies, fasse livrer à Trois-Pistoles pour les obsèques du 15 avril, un bouquet de fleurs.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

104-23

21.4 FACTURE GAGNON IMAGE

Une affiche en coroplaste a été commandée chez Gagnon Image de Rimouski et sera utilisée lors du Salon de la chambre de commerce du Témiscouata les 2-3 et 4 juin prochain pour promouvoir la Municipalité.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer pour cette affiche un montant de 125 \$ + taxes = 143.72 \$ à Gagnon Image.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21.5 REGROUPEMENT LAC-DES-AIGLES – SAINT-GUY

Une lettre sera rédigée concernant la démarche commune de regroupement spécifiant que nous avons suivi le processus et qu'aucune pression politique ne devrait être faite dans ce dossier dans l'attente de la décision du ministère.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions. Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 87-23, 88-23,95-23, 98-23, 99-23, 100-23,103-23 et 104-23.

Francine Beaulieu, directrice générale

105-23

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé, Maire

Francine Beaulieu, directrice générale